

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

Partenariat entre l'Institut départemental de développement artistique et culturel (Iddac) et Bordeaux Métropole - Soutien au spectacle vivant autour de la thématique du développement durable - Attribution d'une subvention - Convention pluriannuelle 2015-2016 - Décision - Autorisation de signature

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole, anime depuis 2001 le dispositif « Les Juniors du développement durable » afin de favoriser des actions concrètes dans les écoles qui concourent au bien vivre ensemble en harmonie avec les priorités écologiques.

Le dispositif est articulé autour de parcours diversifiés : eau / consommation & déchets / biodiversité / énergies & déplacements / juniors philosophes / juniors solidaires. A l'intérieur de chaque parcours des options sont proposées et notamment l'option « arts ».

L'Institut départemental de développement artistique et culturel de la Gironde (Iddac), dont la mission est de soutenir les différentes formes des arts vivants et de favoriser la coopération entre acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets, a tout naturellement saisi l'opportunité culturelle que représente le dispositif des Juniors du développement durable, pour créer un spectacle vivant sur la thématique du développement durable. Ce projet avait reçu le soutien de Bordeaux Métropole au travers d'un partenariat pluriannuel en 2013 et 2014.

Afin de renforcer et de pérenniser les actions déjà engagées, l'Iddac nous propose de renouveler le partenariat en 2015 et 2016, recentré sur la seule coproduction d'un spectacle vivant à destination du jeune public. Ce nouveau partenariat lui permettra d'optimiser son soutien au spectacle vivant autour du développement durable et d'animer un réseau culturel éducatif qui se traduira notamment par :

- la mise en visibilité d'une création artistique illustrant les problématiques de développement durable en biennale lors de la semaine des Juniors du développement durable où cette création sera représentée,
- la programmation de cette création artistique spécifique dans les communes de la Métropole, dans des communes et intercommunalités de Gironde mais aussi sur tout le territoire national.

Cette présence artistique tant au niveau local que national permettra non seulement à nombre de jeunes d'être sensibilisés aux enjeux du développement durable mais aussi de faire apparaître l'action métropolitaine comme ressource au bénéfice d'un territoire national.

De plus, ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la délibération n°2011/0511 du 8 juillet 2011 (point 2.2.1) et du "règlement d'intervention sur les manifestations culturelles d'agglomération" en tant qu'il permettra de corriger les inégalités territoriales d'accès à l'offre culturelle à destination des jeunes publics, de mettre en valeur l'offre culturelle existante et de favoriser la mobilité des publics à l'intérieur du territoire métropolitain.

Enfin, ce projet s'inscrit plus largement dans la cadre :

- des dispositions de la loi d'orientation du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- de la politique de développement durable des territoires Girondins (délibérations du 22 octobre 1999 et du 17 décembre 1999) et dans le cadre de l'agenda 21 départemental qui se décline par la Charte girondine pour un pacte territorial, social, citoyen et durable adoptée par l'Assemblée départementale le 28 juin 2008 ;
- de la démarche d'Agenda 21 initiée par Bordeaux Métropole par délibération le 21 juillet 2007 et de la « coopérative métropolitaine » débutée en décembre 2011 qui incarne l'esprit et la manière de faire pour réussir la mise en œuvre des ambitions portées par le projet métropolitain.

Pour ce faire, l'Iddac sollicite une subvention revue à la baisse de 35 000 euros pour un projet d'un montant de 100 000 €, dont le versement sera réparti sur 2 années 2015-2016 (durée de la convention), avec un versement de 17 500 € la première année et de 17 500 € la deuxième année (cf. budget prévisionnel présenté par l'association et joint en annexe).

Il est toutefois important de rappeler que Bordeaux Métropole avait consenti, lors du précédent partenariat, une subvention de 50 000 € pour un budget prévisionnel identique de 100 000 €.

Il faut également noter qu'une billetterie sera mise en place lors de la représentation du spectacle dans les différentes structures culturelles du territoire métropolitain. Ces nouvelles recettes, estimées à 4 000 €, participeront donc à l'économie générale du projet.

En outre, de nouveaux partenaires publics et privés se joignent au projet et concourront désormais à l'équilibre financier du projet. Ces nouveaux partenaires sont :

- des coproducteurs : 15 000 €
- la Région Aquitaine – L'Etat : 6 000 €
- des sociétés civiles : 5 000 €

L'Iddac quant à lui, finance sur ses fonds propres le projet à hauteur de 24 000 €.

Aussi, compte tenu de l'intérêt que ce partenariat représente pour Bordeaux Métropole, il vous est demandé de bien vouloir accorder à l'Iddac la subvention de 35 000 € et d'approuver la convention d'objectifs jointe en annexe permettant de définir les conditions administratives et financières de sa mise en œuvre de la manière suivante :

- pour 2015, une subvention de 17 500 € sur un total de prévision de dépenses de 42 000 €,
- pour 2016, et sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires correspondant au budget principal de l'exercice concerné, une subvention de 17 500 € sur un total de prévision de dépenses de 58 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations et aide accordées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2014/0767 du 19 décembre 2014, reçue en Préfecture le 30 Décembre 2014, approuvant le Budget Primitif 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT

Que Le projet proposé par l'Iddac apporte une réponse de qualité aux enjeux territoriaux poursuivis par Bordeaux Métropole en matière de développement de comportements éco-responsables grâce à une prise de conscience des enjeux culturels et sociaux du développement durable. ,

Que cette réponse vise, avec d'autres, à garantir un accompagnement pertinent des élèves de l'agglomération autour de ces questions,

DECIDE

Article 1 : Le projet de partenariat avec l'Iddac est approuvé

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention jointe actant le principe d'une convention biannuelle avec l'Iddac sur la période 2015-2016 et le versement de la subvention correspondant à chacune des années d'exécution de la convention,

Article 3 : L'attribution d'une subvention totale de 35 000 € est approuvée, avec un versement de 17 500 € en 2015 et, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires correspondant au budget principal de l'exercice concerné, de 17 500 € en 2016,

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal des exercices concernés, chapitre 65, article 6574, fonction 8330, CDR VC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 4 JUIN 2015

M. ALAIN CAZABONNE